

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Côte d'Azur Habitat (OPAM de Nice), point(s) de contact : Service Commande Publique, 53 boulevard René Cassin, F - 06200 Nice, Tél : +33 493187589, courriel : Charlotte.durbano@cotedazurhabitat.fr
Code NUTS : FRL03

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.cotedazurhabitat.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.achatpublic.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_kMTINMK0to,

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

I.5) Activité principale : Logement et équipements collectifs

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un tiers lieu alimentaire dans le quartier de l'Ariane à Nice

Numéro de référence :

MOE La Passerelle

II.1.2) Code CPV principal : 71200000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'un tiers lieu alimentaire dans le quartier de l'Ariane à Nice. Elle est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L.2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et des articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à 5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique. La mission de Maîtrise d'oeuvre comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles. Elle comprend les éléments de mission suivants, décrits au CCTP : Mission de base de la tranche ferme : ESQ, AVP (APS+APD), PRO/DCE, ACT, VISA, DET, AOR. Mission des tranches optionnelles : Tranche optionnelle 1: SSI. Tranche optionnelle 2: OPC. Les tranches optionnelles seront affermées sur décision du pouvoir adjudicateur, par un ordre de service.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 350000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

71200000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Nice quartier de l'Ariane

II.2.4) Description des prestations : La Ville de Nice a été sollicitée par Sodexo pour implanter sur la commune un projet nommé « La Passerelle » qu'ils ont déjà réalisés en Ile-de-France à Clichy-sous-Bois. C'est un nouveau modèle économique à impact social positif, en termes d'employabilité, de promotion de la santé à travers le « bien manger » et de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la ville.

D'autres associations ont sollicité la Ville de Nice et la Métropole pour des projets d'insertion professionnelle. Il a donc été décidé collectivement (Mairie, Métropole, associations) d'agrèger tous les projets de manière à créer une structure innovante et d'envergure d'insertion par les métiers de l'alimentaire.

L'ambition du projet est donc de créer un tiers-lieu autour des métiers de l'alimentation au coeur du quartier de l'Ariane à Nice.

II.2.5) Critères d'attribution :

Critère(s) de qualité :

- Valeur technique / Pondération : 70

Prix - Pondération : 30

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Durée en mois : 39

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : oui.

Description des options : Le marché comporte deux tranches optionnelles:

Tranche optionnelle 1 : Système de sécurité incendie (SSI)

Tranche optionnelle 2 : Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC)

Ces tranches seront affermées sur décision du pouvoir adjudicateur par OS.

Il n'y aura pas d'indemnité de dédit ou d'attente.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : L'équipe de Maîtrise d'oeuvre sera composée a minima d'un Architecte diplômé inscrit à l'Ordre des Architectes (avec attestation de l'Ordre, ou équivalent), et d'un ou plusieurs Bureaux d'Études Techniques regroupant les compétences: Gros et Second Oeuvre, Thermique, Fluides, Électricité, ingénierie de la restauration, économie de la construction, SSI, VRD pour assurer l'ensemble de ses missions.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Capacités professionnelles, techniques et financières. Pour vérifier que les candidats satisfont aux conditions de participation

et conformément à l'arrêté publié au Journal Officiel du 31 mars 2019, les candidats devront fournir les pièces listées ci-après:

*déclaration sur l'honneur : le candidat justifie qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés;

*lettre de candidature : modèle daj dc1 dans sa dernière version en vigueur, ou équivalent.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection : *une déclaration du candidat : modèle daj dc2 dans sa dernière version en vigueur, ou tout autre document faisant apparaître:

-la déclaration chiffre d'affaires global : (article 2-i 1° de l'arrêté du 22 mars 2019 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles; pour les entreprises nouvellement créées, le candidat est autorisé à prouver ses capacités financières par tout autre moyen qu'il juge équivalent).

-la déclaration d'effectifs (tableau joint au règlement de consultation) (article 3-i 3° de l'arrêté du 22 mars 2019): déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années).

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection : 1)Certificats de qualifications professionnelles : (Article 3-I 12° de l'arrêté du 22 mars 2019 - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve ainsi que les certificats

équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.)

2) Les principales prestations exécutées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces visées ci-dessus relatives à cet intervenant. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du présent marché.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché :

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché.

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 07/09/2023 à 12 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 07 septembre 2023 à 16 h 00

Lieu : Siège de Côte d'Azur Habitat

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : La date d'ouverture des plis indiquée n'est qu'indicative.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La commande en ligne sera utilisée.

La facturation en ligne sera acceptée.

Le paiement en ligne sera utilisé.

VI.3) Informations complémentaires :

Critères d'attribution:

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants pondérés :

Le prix : La note concernant le prix de l'offre sera évaluée pour 30 %

La qualité de l'offre: La qualité de l'offre sera évaluée pour 70% de la note totale, au vu des éléments fournis et du

contenu du mémoire technique explicatif à fournir :

1-Moyens humains dédiés à l'exécution de la mission et expérience du candidat : 30 points

-Moyens humains de l'équipe de Maîtrise d'OEuvre (architecte et bureau d'étude) affectés à la réalisation et à la conception du projet : organigramme d'équipe de projet avec note d'organisation, CV, diplômes, qualifications et expériences. (10 points).

-Au moins 4 références similaires au projet, en projet neuf, réalisées ou en cours d'achèvement, par l'équipe de Maîtrise d'OEuvre (architecte et bureau d'étude confondus). Les références devront mettre en avant des projets de complexité similaires en matière de programme (ex : cuisine, restaurant, local d'activité de production, tiers lieu ou équipement public) et de contraintes de site (dénivelé fort). (20 points).

2-L'approche globale du projet : 30 points

-Note d'appréhension de l'équipe candidate par rapport au projet : expliquer sa compréhension du programme et des contraintes techniques du site, budgétaire et de planning. (8 points)

-Note sur l'ambition architecturale et technique envisagée du projet : expliquer les premières intentions architecturales qui peuvent être accompagnées de croquis à main levée. (15 points)

-Note justificative de la cohérence du budget envisagé avec le projet. Mettre en avant des matériaux de construction innovant et peu coûteux pour respecter l'enveloppe budgétaire et le planning. (7 points)

3-Méthodologie et délai de réalisation : 10 points

-Le candidat proposera une optimisation des délais de réalisation des phases de ses missions. Cette optimisation doit être en cohérence avec les moyens humains mis à disposition. (5 points)

-La méthodologie détaillée des moyens mis en oeuvre pour garantir les délais d'exécution et la qualité de réalisation des travaux, du démarrage des travaux jusqu'à la fin de la GPA et avec une attention particulière sur la levée des réserves. Précisions sur le nombre de visites chantier, en nombre d'heures par semaine, pour la mission DET (y compris la levée des réserves) et la mission OPC. (5 points).

Le titulaire est prévenu que le dossier de permis de construire doit être déposé avant le 22 mars 2024, selon les conditions du certificat d'urbanisme joint au DCE.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice - Services des greffes, 18, avenue des Fleurs, F - 06050 Nice, Tél : +33 489978600, courriel : Grefte.tanice@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel (article L551-1 et suivants du CJA)

Référé contractuel (article L551-13 et suivants du CJA)

REP

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 18 juillet 2023